LE RÉSEAU DE PARLEMENTAIRES AFRICAINS CONTRE LA CORRUPTION (APNAC)

Qu'est-ce que l'APNAC?

Le Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC) a été institué dans le but de coordonner, d'encadrer et de renforcer la capacité des parlementaires africains à lutter contre la corruption et à promouvoir la bonne gouvernance. Inauguré en 1999 à Kampala, en Ouganda, l'APNAC est la résultante d'un colloque régional sur le thème « Parlement et bonne gouvernance ». Les participants avaient reconnu que la meilleure façon de lutter contre la corruption était de renforcer les mécanismes d'imputabilité et de transparence, et d'accroître la participation du public dans le processus de gouvernance des pays africains.

Ils avaient également constaté qu'il était important d'échanger l'information, de rester en contact et de se mettre en rapport avec leurs homologues et les associations de parlementaires dans toute l'Afrique pour lutter contre la corruption.

Ils créèrent ainsi ce Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC).

Les objectifs de l'APNAC

L'APNAC s'est donné comme objectif :

- de donner aux parlementaires la volonté et les moyens d'exercer leur rôle de surveillance, plus particulièrement en ce qui a trait aux questions financières;
- d'échanger de l'information sur les pratiques idéales;
- de lancer des projets pour combattre la corruption;
- de coopérer avec les organisations de la société civile ayant les mêmes objectifs.

Rôles de l'APNAC

- Renforcer l'engagement et la capacité des parlements à rendre compte,
 plus particulièrement en ce qui concerne la gestion des finances
 publiques;
- Préconiser et favoriser l'amélioration de la capacité des parlements à se saisir et à régler dans les meilleurs délais les problèmes de corruption;
- Préconiser l'inclusion de mesures de lutte contre la corruption dans les programmes prioritaires des gouvernements
- Prendre contact avec des organisations et des institutions nationales ou internationales pour discuter de lutte contre la corruption;
- Prévoir des ressources internes et externes pour promouvoir les programmes de lutte contre la corruption;
- Établir des liens avec les comités de surveillance des parlements et des parlementaires partout en Afrique;

- Servir d'intermédiaire pour faire connaître et appuyer les démarches contre la corruption effectuées par les parlementaires; le réseau sert de tremplin pour permettre aux parlements de se donner les moyens et la volonté de rendre compte, d'exercer la transparence et d'assumer leurs responsabilités de surveillance;
- Favoriser l'échange d'information sur les leçons tirées et les pratiques idéales;
- Mettre en œuvre des projets de lutte contre la corruption.

Activités de l'APNAC

Depuis sa création, l'APNAC a remporté certains succès et relevé de nombreux défis.

Le réseau a notamment exercé les activités suivantes :

- Échanges d'information en publiant un bulletin et en créant un site Internet;
- 2. Organisation de colloques nationaux et régionaux;
- Participation à des colloques et des séminaires concernant la lutte contre la corruption;
- Prise de contact et coopération avec des organisations de la société civile partageant ses objectifs.

Jusqu'à présent, l'APNAC a publié trois numéros de son bulletin, ce qui a permis aux membres d'échanger des renseignements sur les pratiques idéales.

L'APNAC a également organisé des conférences nationales et internationales. En novembre 1999, elle a tenu un colloque d'une journée dans le cadre de la Neuvième conférence internationale contre la corruption qui a eu lieu à Durban en Afrique du Sud.

Il a surtout été question au cours de ce colloque du rôle que doivent jouer les parlements pour assurer la reddition de compte et la transparence.

L'APNAC et la GOPAC ont participé conjointement à la Dixième conférence internationale contre la corruption (IAAC) à Prague en République Tchèque.

En janvier 2000, la section tanzanienne de l'APNAC a organisé un séminaire sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption. La section sud-africaine a assisté à la réunion de l'association des PAC de l'Afrique du Sud.

Les membres de l'APNAC ont également participé à une variété de conférences, séminaires et colloques où il a été question du rôle que peuvent jouer les parlements pour assurer la reddition de compte et la bonne gouvernance.

L'APNAC a participé à l'initiative sur la lutte contre la corruption organisée par Al Gore à Amsterdam en 2001.

En 2000, les membres de l'APNAC ont participé à l'AGF IV (Quatrième forum africain sur la gouvernance) et l'APNAC a pu assister à titre d'observateur. En 2001, le président de l'APNAC a représenté le réseau à la deuxième assemblée du Mouvement pour la démocratie, à Sao Paulo au Brésil.

À cette assemblée, l'APNAC a été officiellement reconnu en qualité de composante régionale de la GOPAC. Cette année, le président de l'APNAC a participé à Nairobi à un colloque sur le processus de révision constitutionnelle au Kenya.

Deux vidéoconférences ont également été organisées; elles se sont révélées extrêmement utiles du fait que les membres ont pu faire le point sur les activités des différentes sections et échanger leurs points de vue.

Création de sections nationales

Certains pays ont déjà créé des sections nationales, mais certaines d'entre elles ne sont pas très actives, essentiellement à cause d'un manque d'argent. Il existe des sections de l'APNAC en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie, au Ghana et en Afrique du Sud. D'autres pays ont exprimé leur intérêt et ont l'intention d'en créer.

Défis

De ses humbles débuts de partisan de la transparence et de l'imputabilité, l'APNAC a relevé de nombreux défis et est prêt à relever tous les nouveaux défis qui se présenteront. La majorité, voire la totalité des activités planifiées par l'APNAC au cours de l'exercice 2001-2002 n'ont pas eu lieu à cause de fonds limités. Le secrétariat régional ne fonctionne pas à pleine capacité, ce qui nuit énormément aux travaux de l'APNAC.

Il est très difficile de retrouver et de communiquer avec certains membres.

Comme bon nombre d'entre eux ont perdu leur siège au parlement, cela n'arrange pas les choses et nuit considérablement à leur capacité de continuer de participer aux activités de l'APNAC.

Il y a toutefois lieu de souligner que l'APNAC a eu une incidence sur la lutte contre la corruption. Les différentes sections ont servi de points de contact en plus de permettre la prise de contact et le soutien d'autres personnes qui luttent contre la corruption. C'est une indication claire que malgré la nouveauté du concept, le réseautage peut améliorer grandement le rendement des parlements.

Recrutement et formation de sections nationales

Le recrutement peut se faire par l'intermédiaire des sections nationales ou en remplissant le formulaire d'adhésion publié sur le site Internet de l'APNAC : www.apnac.org

Il est possible de fonder des sections nationales de l'APNAC dans des pays où au moins un parlementaire est membre de l'APNAC.

Pour plus de renseignements sur l'adhésion à l'APNAC et la création de sections nationales, il suffit de consulter les Statuts et règlements du réseau à www.apnac.org.

LE PRÉSIDENT DE L'APNAC
SECRÉTARIAT DE L'APNAC, KAMPALA
OCTOBRE 2002